



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 71365

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, ceux-ci réclament depuis longtemps, et à juste titre, la parution du décret d'application permettant la création de l'ordre de cette profession, comme le prévoyait la loi du 4 février 1995. Au-delà de cette demande, ils souhaitent la mise en place d'un « plan libéral de la bronchiolite », hors quota. Ce souhait prend en compte les difficultés que rencontrent les cabinets de kinésithérapie respiratoire à accueillir les parents qui souhaitent confier leurs enfants au secteur libéral. Les quotas d'actes imposés sur 2001 étant déjà effectués, seules les structures hospitalières qui n'ont pas vocation à pratiquer les gestes ponctuels et rapides effectués par les masseurs-kinésithérapeutes seront sollicitées. Il lui demande donc ce qu'il envisage de faire et les mesures qu'il compte prendre, pour répondre aux demandes légitimes des masseurs-kinésithérapeutes et des mères de familles, à la veille d'une épidémie de bronchiolite.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71365

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7501